

## Communiqué de presse

Paris, le 1er octobre 2019

RMT (Jérôme Marsaudon, Louis-Marie Absil), conseil habituel du FC Nantes, a accompagné le club dans le litige qui l'opposait à Cardiff City FC devant la FIFA, au sujet du paiement de la première indemnité de transfert du joueur Emiliano Sala.

Le 30 septembre 2019, la Commission du Statut du Joueur de la FIFA a rendu sa décision dans la douloureuse affaire « Sala » et a ordonné au club gallois de payer les 6 millions d'euros au FC Nantes, correspondant au premier des trois versements dus par Cardiff City FC aux termes du contrat de transfert conclu entre les deux clubs, le 19 janvier 2019.

Cardiff City FC avait opposé au FC Nantes son refus d'honorer ses engagements et avait contraint le club nantais à saisir la FIFA, afin de solliciter le premier versement des indemnités de transfert, venu à échéance le 26 janvier 2019.

## L'équipe contentieux qui a assisté le FC Nantes dans la procédure devant la FIFA était composée de :

- Jérôme Marsaudon. Associé
- Louis-Marie Absil, Associé
- Raphaëlle Greffier, Collaboratrice



## A propos de Reinhart Marville Torre

Fondé en 1990, Reinhart Marville Torre est un cabinet d'avocats d'affaires dont les 60 avocats interviennent en conseil comme en contentieux auprès des entreprises et de leurs dirigeants afin de les accompagner et de les conseiller dans leur stratégie juridique et judiciaire.

Pour en savoir plus : www.rmt.fr

## Nos compétences

- Contentieux / Arbitrage
- Distribution / Concurrence
- Droit des sociétés
- Droit pénal
- Financement
- Fiscalité
- Fusions & acquisitions
- Immobilier / Urbanisme

- Nouvelles Technologies / Informatique
- **Private Equity**
- Propriété Incorporelle
- Public des affaires
- Responsabilité / Risques professionnels
- Santé / Biotechnologie
- Social
- Sport